

Base élèves : une victoire judiciaire pour les opposants au fichier

PAR LUCIE DELAPORTE
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 19 JUIN 2012

C'est une étape décisive qui vient d'être franchie par les opposants au fichier Base élèves. Le Tribunal administratif de Bastia dans son jugement du 14 juin ouvre, en effet, la possibilité à tous les parents qui le souhaitent de refuser le fichage de leur enfant. En donnant raison à deux familles corses souhaitant faire valoir « *leur droit d'opposition pour des motifs légitimes* », la décision du TA de Bastia offre une importante victoire à ceux qui bataillent depuis des années contre la mise en place de ce fichier. Les familles avaient notamment invoqué leurs craintes concernant la sécurisation des données contenues dans le fichier mais aussi leur possible utilisation ultérieure.

En juillet 2010, le Conseil d'État, saisi par des parents d'élèves, **avait déjà statué** sur l'existence de ce « *droit d'opposition* », non prévu par l'administration. Depuis, les choses étaient pourtant restées au point mort. Toutes les demandes adressées jusque-là à l'administration ont, en effet, été rejetées, aucun des motifs avancés n'ayant été considéré comme légitime. Pour l'administration, la scolarisation étant obligatoire ces parents ne pouvaient refuser l'inscription de leur enfant dans Base élèves. « *Malgré l'avis du Conseil d'État, l'administration a, derrière, nié ce droit* », explique Sophie Mazas, l'avocate du Collectif national de résistance à Base élèves (CNBRE).

À ce jour, selon le collectif, plus de 2 000 parents auraient déposé des recours contre ce fichage des enfants du premier degré, inauguré en 2004 et généralisé en 2008. « *L'administration a désormais un mois pour se repositionner sur la question* », souligne l'avocate.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 1 538 587,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 538 587,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.